



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 17 FEVRIER 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20260217-DELCCAS20260201-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Dominique ROUSSEAU, M. POLIZZI, M. Claude ANDREONE, M. Gilles CHEVALIER, Mme Dominique DURAND, Mme Nicole MARIE, Mme Eveline CATUSSE.

Absents excusés : M. Patrick FAURE, M. Gilles COURTIAL, Mme Olivia LUCAS, Mme Michèle BOULANGER, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Marie-Claude CHESNEAU.

BUDGET PRIMITIF 2026 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 décembre 2025,

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif du CCAS pour l'année 2026,

Considérant qu'avec la M57, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le taux de fongibilité entre les chapitres hors dépenses de personnel,

Vu la note de synthèse adressée aux membres du Conseil d'Administration du CCAS le 7 janvier 2026,

Vu la carence de quorum constatée le 20 janvier 2026

Le Conseil d'administration,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
ET A L'UNANIMITE

ADOpte par chapitre le budget primitif du CCAS pour l'année 2026 qui s'équilibre comme suit :

BP 2026 CCAS

FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 004 608,00 €	1 004 608,00 €
		+	+
REPORTS	FONCTIONNEMENT		
	002 Résultat de la section de fonctionnement reporté		
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (RAR + RESULTAT + CREDITS VOTES)		1 004 608,00 €	1 004 608,00 €
INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	21 489,11 €	21 489,11 €
		+	+
	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)		

001	Résultat de la section d'investissement reporté		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (RAR + RESULTAT + CREDITS VOTES)		21 489,11 €	21 489,11 €
TOTAL DU BUDGET		1 026 097,11 €	1 026 097,11 €

DECIDE que le plafond des virements de crédits de chapitre à chapitre est fixé à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (hors dépenses de personnel).

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait conforme,
 A Villebon-sur-Yvette, le 17 février 2026

Le Président du C.C.A.S

Victor DA SILVA